



RD4U-Board(2024)07-final-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES  
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE  
CONTRE L'UKRAINE**

**CATÉGORIES DE DEMANDES D'INDEMNISATION ADMISSIBLES  
POUR L'INSCRIPTION AU REGISTRE**

La Haye

[www.RD4U.claims](http://www.RD4U.claims)

## CATÉGORIES DE DEMANDES D'INDEMNISATION ADMISSIBLES POUR L'INSCRIPTION AU REGISTRE DES DOMMAGES POUR L'UKRAINE

Adoptées par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 21 mars 2024.

Approuvées par la Conférence des Participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 26 mars 2024.

1. Conformément à l'article 8 des Règles relatives aux demandes d'indemnisation du Registre des dommages pour l'Ukraine, les demandes d'indemnisation soumises dans les catégories suivantes sont admissibles à être inscrites au Registre.

<b>A Demandes des personnes physiques</b>
<b>A1 Demandes concernant les déplacements involontaires</b>
A1.1 Déplacement interne involontaire
A1.2 Déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine
<b>A2 Demandes concernant la violation de l'intégrité personnelle</b>
A2.1 Décès d'un membre de la famille proche
A2.2 Disparition d'un membre de la famille proche
A2.3 Lésions corporelles graves
A2.4 Violence sexuelle
A2.5 Torture, autres peines ou traitements inhumains ou dégradants
A2.6 Privation de liberté
A2.7 Travail ou services forcés
A2.8 Transfert forcé ou déportation d'enfants
A2.9 Transfert forcé ou déportation d'adultes
A2.10 Autres violations du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire ou des lois et coutumes de la guerre
<b>A3 Demandes concernant la perte de biens, de revenus ou de moyens de subsistance</b>
A3.1 Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels
A3.2 Dommages ou destruction de biens immobiliers non résidentiels
A3.3 Perte de logement/résidence
A3.4 Perte d'emploi rémunéré
A3.5 Perte d'entreprise individuelle
A3.6 Perte d'accès ou de contrôle de biens immobiliers dans les territoires temporairement occupés
A3.7 Autres pertes économiques
<b>A4 Perte d'accès aux services publics</b>
A4.1 Perte d'accès aux soins de santé
A4.2 Perte d'accès à l'éducation

<b>B Demandes de l'État de l'Ukraine</b>
<b>B1</b> Dommages ou destruction de biens
<b>B1.1</b> Dommages ou destruction d'infrastructures essentielles
<b>B1.2</b> Dommages ou destruction d'infrastructures non essentielles
<b>B1.3</b> Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels – zones résidentielles
<b>B1.4</b> Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels – zones à usage commun
<b>B1.5</b> Dommages ou destruction de bâtiments et d'installations publics
<b>B1.6</b> Autres pertes économiques
<b>B2</b> Perte du patrimoine historique, culturel et religieux
<b>B2.1</b> Dommages ou destruction d'objets ou de bâtiments
<b>B2.2</b> Perte d'objets de valeur culturelle
<b>B3</b> Dommages à l'environnement et aux ressources naturelles
<b>B3.1</b> Dommages à l'environnement
<b>B3.2</b> Épuisement ou dégradation des ressources naturelles
<b>B4</b> Dépenses publiques humanitaires en support de la population affectée en Ukraine
<b>B5</b> Démonage et enlèvement des munitions non explosées
<b>C Demandes de personnes morales (autres que celles incluses dans la catégorie B)</b>
<b>C1</b> Dommages ou destruction de biens
<b>C1.1</b> Dommages ou destruction d'infrastructures essentielles
<b>C1.2</b> Dommages ou destruction d'infrastructures non essentielles
<b>C1.3</b> Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels – zones résidentielles
<b>C1.4</b> Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels – zones à usage commun
<b>C1.5</b> Dommages ou destruction de biens immobiliers non résidentiels (non liés à des pertes commerciales)
<b>C2</b> Perte du patrimoine historique, culturel et religieux
<b>C2.1</b> Dommages ou destruction d'objets ou de bâtiments
<b>C2.2</b> Perte d'objets de valeur culturelle
<b>C3</b> Pertes commerciales et autres pertes économiques
<b>C3.1</b> Dommages, destruction ou perte d'actifs
<b>C3.2</b> Perte de contrôle des biens dans les territoires temporairement occupés
<b>C3.3</b> Déplacement (évacuation) des sociétés
<b>C3.4</b> Autres pertes économiques
<b>C4</b> Dépenses humanitaires

2. Les règles régissant la soumission des demandes d'indemnisation dans chaque catégorie spécifique et les exigences y relatives en matière de preuve sont approuvées séparément en tant que formulaires de demande d'indemnisation pour chaque catégorie.
3. Les demandes d'indemnisation doivent être soumises à l'aide des formulaires de demande d'indemnisation approuvés pour chaque catégorie.
4. Les catégories de demandes d'indemnisation sont susceptibles d'être modifiées et/ou clarifiées. Toute modification des catégories est adoptée conformément au Statut et aux règles relatives aux demandes d'indemnisation.

\* \* \*